

APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LE

Développement des communautés rurales: concepts, pratiques et retombées pour le Québec

menée en concertation avec

le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
(Direction générale des opérations régionales)
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

avec la collaboration spéciale du
Comité des partenaires de la ruralité

Avis à la communauté scientifique

Vous êtes invités à répondre à cet appel d'offres dont l'objectif est d'identifier et de faire une analyse critique, sur le plan conceptuel et pratique, de pistes d'intervention permettant de favoriser un développement agissant sur les éléments qui structurent la vie sociale, économique et culturelle des communautés rurales du Québec.

Lettre d'intention : 17 août 2004 à 16 h

Demande de financement : 1^{er} novembre 2004 à 16 h

Contexte	p. 2
Besoins de recherche	p. 3
Conditions de la demande de subvention	p. 5
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 5
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 6
Date du concours et période de la subvention	p. 7
Renseignements	p. 7

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel d'offres dont l'objectif est d'identifier et de faire une analyse critique, sur le plan conceptuel et pratique, de pistes d'intervention permettant de favoriser un développement agissant sur les éléments qui structurent la vie sociale, économique et culturelle des communautés rurales du Québec. Les partenaires souhaitent continuer à outiller les collectivités rurales face aux questions de fond liées aux finalités du développement notamment en lien avec la qualité de vie, les modes de production, la protection de l'environnement, la pérennité du milieu naturel et l'occupation du territoire. Les résultats de ces recherches permettront de supporter les autorités du Ministère et de façon plus spécifiques les équipes de Développement rural et de la Direction du développement régional ainsi que le Comité des partenaires¹, sur différentes problématiques du monde rural et sur les approches les plus novatrices pour y faire face.

CONTEXTE

Le Québec rural, à l'instar d'autres pays, est caractérisé par des petites et moyennes agglomérations ainsi que des municipalités réparties sur un immense territoire. Dans les régions éloignées, l'économie est concentrée sur les ressources naturelles, alors que près des grandes villes, l'interaction entre les milieux ruraux et urbains est incontournable. Aujourd'hui, les défis pour la ruralité s'inscrivent à la fois aux niveaux démographiques, économiques, culturels, sociaux, environnementaux et institutionnels. C'est la conception même de l'occupation du territoire en milieu rural qui est en pleine mutation. Ceci est d'autant plus vrai depuis la fin des années 90 alors que nous faisons face à un changement structurel du mode de fonctionnement de l'économie. Le savoir, conjugué au progrès technologique, est désormais l'une des premières ressources du développement économique, social et culturel dans le monde. On parle donc ici d'une économie mondiale, ouverte et intégrée, basée sur de très fortes relations avec l'extérieur et sur l'innovation permettant de produire des biens et services à forte valeur ajoutée et de changer les façons de faire pour un meilleur cadre de vie.

L'économie rurale est difficilement dissociable de l'économie mondiale. Dans ce contexte, les milieux ruraux font face à de nouveaux défis qui consistent à mettre progressivement en place des conditions susceptibles de favoriser l'adaptation des collectivités locales aux

¹ Solidarité rurale du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Association des régions du Québec, l'Association des centres locaux de développement.

nouvelles règles du jeu. À cette conjoncture, s'ajoute un environnement politique nouveau alors que l'État québécois s'apprête à confier aux régions, et notamment aux élus municipaux, les leviers du développement économique dans une démarche de décentralisation et de déconcentration des responsabilités et des ressources. C'est le contexte dans lequel s'inscrivent les milieux ruraux; ils doivent s'adapter pour tirer leur épingle du jeu et répondre aux défis quotidiens de la démographie, de la mobilisation, du développement économique, de la mise en valeur des ressources, de la formation, de la desserte de services et de l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble de leur collectivité.

En tant que moteur et support de cette adaptation pour favoriser le développement optimal des territoires ruraux, le gouvernement du Québec souhaite doter les communautés rurales d'outils appropriés pour répondre aux défis auxquels elles doivent faire face. La *Politique nationale de la ruralité*² a permis de mettre en branle un processus de changements dans les milieux ruraux et ceux-ci se sont donné une vision commune du développement. Toutefois, il est important de bonifier cette politique et de dégager de nouvelles pistes de solutions et d'actions à entreprendre pour soutenir les milieux ruraux. Parce qu'ils sont particulièrement au courant de l'importance des développements de la recherche et des initiatives novatrices et porteuses d'effets de leviers un peu partout à travers la planète, les partenaires de cette action concertée souhaitent donc faire appel à la communauté scientifique qui, à travers ses analyses critiques et son expertise, pourrait les outiller afin de mieux comprendre et agir auprès des communautés rurales du Québec sur des questions qui les interpellent de façon plus spécifique.

BESOINS DE RECHERCHE

Cet appel d'offres, présente une approche particulière. À partir de besoins de recherche, accompagnés d'une série de questions non exhaustives, les chercheurs pourront présenter des projets de type synthèse critique des connaissances, présentation et critique de différents modèles d'intervention, études de cas, etc., en ayant une préoccupation liée aux comparaisons nationales et internationales. La recherche devra permettre d'identifier, sur les plans conceptuel et pratique, des pistes d'intervention ici et ailleurs, qui sont susceptibles d'agir sur les éléments qui structurent la vie sociale, économique et culturelle des communautés rurales du Québec et sont susceptibles d'en favoriser le développement. Elle devra donner des pistes permettant d'en cerner les retombées et les adaptations possibles pour le Québec. Les expériences au Québec, au Canada et dans les pays de l'OCDE devraient servir de territoires de références pour baliser l'étendue de ces études.

1. **(Le vieillissement de la population rurale)** Les prévisions démographiques nous démontrent un important vieillissement de la population. Quel sera le profil socio-économique de cette population en milieu rural au Québec ? Quel est l'impact de ce vieillissement de la population pour les milieux ruraux aux niveaux de l'organisation familiale, de la demande de service, de la pénurie de main-d'œuvre et de la relève dans les structures municipales et organismes de développement ? À la lumière des mesures mises en place par certains pays européens qui vivent depuis un certain temps déjà le vieillissement de leur population, comment peut-on s'en inspirer pour faire face à cette situation au Québec ? Etc.

² <http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/article/Publication/polnat.pdf>

2. **(Les services de proximité aux populations rurales)** Comment est-il encore possible d'assurer aux milieux ruraux des services de proximité (santé, éducation, loisirs, service de garde, services privés, etc.) équitables ? La concentration des services et des infrastructures dans la ville centre est-elle nuisible pour les milieux ruraux ou, au contraire, ces derniers bénéficient-ils de leur rayonnement ? Existe-t-il des solutions innovantes mises de l'avant dans divers pays, évaluées ou non, pour développer des services de proximité dans les milieux ruraux ? Si oui, pourraient-elles être applicables aux milieux ruraux du Québec et dans quelles conditions ? L'une des principales demandes des intervenants locaux consiste à réclamer des politiques, règlements et programmes adaptés aux différents milieux régionaux. Quel enseignement peut-on tirer de l'analyse de mesures prises et des résultats de ces différentes expériences dans les autres provinces du Canada et les pays de l'OCDE, qui serait susceptible d'aider à la modulation et à l'harmonisation des politiques et programmes du gouvernement du Québec ? Etc.
3. **(Les MRC à fort développement)** Au cours des vingt dernières années, certaines MRC rurales du Québec ont connu une croissance et un développement supérieurs à la moyenne québécoise. Peut-on avoir des explications globales de ces développements particuliers ? Que nous enseignent ces cas particuliers ? Y a-t-il des initiatives qui pourraient être transmises ou adaptées à d'autres MRC du Québec ? Dans quelles conditions ? Y en a-t-il qu'il ne faut pas répéter et pourquoi ? Etc.
4. **(La décentralisation des responsabilités)** L'observation de situations internationales permet de faire le constat que plusieurs pays ont opté pour une décentralisation des pouvoirs et une déconcentration des rôles de l'État. Quels sont les pouvoirs qui ont été décentralisés et les sources de financement qui ont été confiées aux niveaux local et régional ? Sur la base des évaluations disponibles, peut-on mesurer les impacts de la décentralisation et de la déconcentration sur les milieux ruraux ? À partir des recherches effectuées et des observations d'experts, comment les milieux ruraux semblent-ils pouvoir assurer et poursuivre leur développement dans ce contexte ? Etc.
5. **(La contribution du secteur privé)** Dans certains pays, l'accent est mis de plus en plus sur la contribution du secteur privé pour développer différents secteurs de l'économie. En lien avec le financement du développement des collectivités rurales, est-il possible d'analyser l'impact des expériences impliquant le secteur privé dans ces pays ? Quand il s'implique, quelles sont les actions qu'il entreprend ? Qui participe au financement du capital de risque ? Quel rôle jouent les grandes fondations corporatives dans l'aide aux organismes locaux ? Dans une perspective de développement durable des collectivités rurales, quelle analyse peut-on faire de ces expériences et de leur applicabilité au Québec ? Etc.
6. **(La mise en valeur de la culture et du patrimoine)** La culture et le patrimoine rural sont très riches et variés. Y a-t-il des initiatives, ailleurs dans le monde, pour protéger et mettre en valeur ces atouts ? La diversification économique de certains villages et environnements ruraux peut-elle passer par la valorisation de la culture et des savoir-faire traditionnels ? Quelle est l'importance accordée actuellement au patrimoine rural (bâtiments de ferme, village et patrimoine religieux) dans le schéma d'aménagement des MRC et dans la Loi sur la protection du territoire agricole ? Y a-t-il des pays qui ont misé sur les savoirs collectifs et sur la créativité de leurs citoyens (éléments de culture locale), des agents de la société civile et des élus locaux dans le développement des milieux ruraux ? Comment ont-ils procédé ? Etc.
7. **(La représentation du monde rural)** Le gouvernement, les chercheurs et les urbains ont tous en tête une représentation du monde rural qui sert généralement de référence lors de l'élaboration de mesures et de mise en place d'un projet. Quels sont les cadres de cette

représentation et colle-t-elle à la réalité ? Quelle perception « les ruraux » ont-ils d'eux-mêmes ? Quelles sont leurs impressions face aux néo-ruraux, aux immigrants, etc. ? Comment envisagent-ils l'avenir et la pérennité de leur communauté ? Comment les interventions futures en ruralité peuvent-elles être liées aux expériences de vie de leurs habitants ? Etc.

8. **(La concentration de la propriété terrienne)** Le Québec, comme le reste de l'Amérique du Nord, connaît une concentration de la propriété des terres. Comment définit-on ce phénomène ? Quel est le portrait de cette réalité ou de ces réalités au Québec ? Quels sont les impacts actuels et prévisibles sur l'agriculture et les environnements ruraux? Reste-t-il encore de la place pour les petites productions et les produits de « niches » ? Peut-il y avoir des conséquences, notamment, sur la démographie des villages, sur la demande de services ? Etc.

CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Les projets d'une durée de 18 mois, devraient commencer le 1^{er} janvier 2005. Une équipe de chercheurs pourra explorer un ou plusieurs des objets de recherche décrits ci-dessous. Tous les projets se dérouleront sur la même période soit du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2006. À titre indicatif, un montant d'environ 45 000\$ pourrait être consacré pour répondre à chacun des objets de recherche. Si des chercheurs souhaitent répondre à plus d'un de ces objets, ils devront préciser (dans la description du projet) comment ils entendent répondre de façon explicite à chacun et donner un aperçu du budget alloué pour chacun s'ils font une proposition sur plus d'un objet. La somme totale consacrée à l'ensemble de l'appel d'offres est de 226 000\$. Les subventions devront être utilisées pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation de ces projets. Les dépenses admissibles de même que les conditions d'admissibilité sont celles consignées dans *Les règles générales communes des Fonds de recherche du Québec* disponibles dans le site du Fonds (www.fqrcs.gov.qc.ca).

Un comité de suivi composé de représentants du Fonds, des chercheurs retenus pour réaliser les études, de représentants du MDERR issus des équipes de Développement rural et de la Direction du développement régional ainsi que des représentants des membres du Comité des partenaires de la ruralité dont Solidarité rurale du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, sera constituée afin d'évaluer la pertinence des lettres d'intention proposées et de suivre les recherches tout au long du processus. Les chercheurs seront tenus de participer à ces activités de suivi organisées par le FQRSC afin de mettre à profit l'évolution de leurs travaux et les résultats de leur recherche auprès des partenaires de l'action concertée.

LA LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées doivent **obligatoirement** remplir le formulaire de lettre d'intention en ligne dans le site Internet du Fonds Société et Culture (www.fqrcs.gov.qc.ca). À cette étape, seul le *curriculum vitæ* du chercheur ou de la chercheuse principal(e) est demandé. Il doit être rempli en ligne sur le formulaire prévu à cet effet dans le site Internet (cv canadien).

Le comité d'évaluation de pertinence peut faire des recommandations aux chercheurs et chercheuses sur des pistes leur permettant de répondre de façon plus pertinente aux attentes. Il fait ses recommandations au Fonds qui invite ceux et celles qui ont été retenus à présenter une demande de financement. L'évaluation de la lettre d'intention est assortie d'un seuil de passage de 70%.

Les critères d'évaluation de la pertinence sont les suivants :

- **Adéquation du projet d'évaluation aux besoins identifiés dans l'appel d'offres** (60 points);

Indicateurs

Pertinence du projet par rapport aux besoins identifiés dans l'appel d'offres;

Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel d'offres;

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées** (30 points);

Indicateurs

Applicabilité des résultats attendus;

Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques pour l'avancement des connaissances;

Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

- **Lien avec des partenaires du milieu** (10 points).

Indicateur

Implication et degré de collaboration des partenaires, potentiels utilisateurs des résultats de l'évaluation.

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention sont transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs et chercheuses ont donc tout avantage à tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape.

LA DEMANDE DE FINANCEMENT: CONTENU ET ÉVALUATION

Les équipes, dont la lettre d'intention sera retenue, seront invitées à produire une demande de financement. Le dossier de la demande est complété de façon électronique dans le site Internet du Fonds (www.fqsc.gouv.qc.ca) sur le formulaire prévu pour les *Actions concertées*. Les *Curriculum vitæ* de l'ensemble des chercheurs de l'équipe doivent être complétés en ligne et joints à la demande électronique. Le formulaire est disponible dans le site Internet du Fonds (cv canadien). Les pièces suivantes sont à transmettre par courrier:

- Le *certificat d'éthique*, s'il y a lieu. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la demande mais le versement de la subvention sera conditionnel à son dépôt.
- Les *lettres d'autorisation* nécessaires à la réalisation du projet, si nécessaire.

Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au Fonds et à ses partenaires les devis à retenir.

Les critères d'évaluation des devis sont les suivants :

- **Qualité scientifique du devis proposé** (60 points)

Indicateurs

Qualité de la perspective théorique;

Participation à l'innovation et à l'avancement des connaissances;

Adéquation des choix méthodologiques aux objectifs de la démarche,

Pertinence scientifique de la démarche ;
Rigueur et justification des prévisions budgétaires, précision et réalisme du calendrier.

- **Qualité de l'équipe de recherche (25 points);**

Indicateurs

Compétence des chercheurs au regard du projet proposé;
Qualité et volume des productions scientifiques et des différentes sources de revenus obtenues pour la recherche;
Formation d'étudiants et d'experts dans le domaine et leur intégration aux activités d'évaluation.

- **Retombées anticipées (15 points).**

Indicateurs

Impact potentiel du projet par rapport aux besoins identifiés dans l'appel d'offres;
Stratégies retenues pour le transfert et l'appropriation des connaissances;
Qualité de l'implication des milieux partenaires;
Importance des retombées attendues pour la société.

DATES DU CONCOURS ET PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Internet du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 17 AOÛT 2004** à 14 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. Seules les propositions jugées pertinentes seront retenues pour l'étape suivante de la demande de financement.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Internet du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE 2004** à 14 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. Le début des projets est prévu pour le 1^{er} janvier 2005.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Projet : Développement des communautés rurales

140, Grande-Allée Est, bureau 470, Québec (Québec), G1R 5M8

Pour information s'adresser à

Nathalie Roy , Gestionnaire du programme des actions concertées

Téléphone : (418) 643-7582 poste 3138; Télécopieur : (418) 644-5248

Courriel : nathalie.roy@fqrsq.gouv.qc.ca